



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3243

Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 3 500 000,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 20 logements PSLA située 44, rue du Professeur Nicolas à Lyon 8e

Direction Générale des Services

Direction des Finances

**Rapporteur** : M. LE FAOU Michel

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2017/3243 - GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15 % PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AIN DYNACITE POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 3 500 000,00 EUROS RELATIFS A UNE OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 20 LOGEMENTS PSLA SITUEE 44, RUE DU PROFESSEUR NICOLAS A LYON 8E (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier du 10 mai 2017, le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité, sise 390, boulevard du 8 mai 1945 - 01013 Bourg-en-Bresse, a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 3 500 000,00 € à contracter auprès de la banque Crédit Agricole Centre-Est.

Cet emprunt est destiné à financer une opération d'acquisition en VEFA de 20 logements PSLA située 44, rue du Professeur Nicolas à Lyon 8<sup>e</sup>.

L'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité a autorisé le Directeur Général à contracter ce prêt au cours de la séance de son Conseil d'administration du 2 février 2017.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité s'engage à réserver à la Ville de Lyon 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 32 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 1 340 m<sup>2</sup>.

L'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité bénéficie à ce jour de 160 721,87 € d'autorisations de garanties d'emprunts.

Vu l'article L. 2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la séance du Conseil d'administration du 2 février 2017 de l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission finances, commande publique, administration générale ;

### **DELIBERE**

1. La Ville de Lyon accorde sa garantie à l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour le remboursement à hauteur de 15 % d'un emprunt d'un montant total de 3 500 000,00 € à contracter auprès de la banque Crédit Agricole Centre-Est. Cet emprunt est destiné à financer une opération d'acquisition en VEFA de 20 logements PSLA située 44, rue du Professeur Nicolas à Lyon 8<sup>e</sup>.

2. Les caractéristiques de ce prêt consenti par la banque Crédit Agricole Centre-Est sont les suivantes :

<b>Acquisition en VEFA de 20 logements PSLA. 44, rue du Professeur Nicolas à Lyon 8e</b>	
<b>Ligne du Prêt :</b>	PSLA
<b>Montant :</b>	3 500 000,00 euros
<b>Durée totale :</b>	32 ANS
<b>Phase de préfinancement :</b>	24 mois
<b>Période d'amortissement :</b>	30 ans
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel révisable :</b>	1,75% à la date du 13/09/2016
<b>Indice de Référence :</b>	Taux de rémunération du Livret A, soit <b>0,75%</b> à la date du 13/09/2016. Ce taux d'intérêt actuariel annuel est révisé à chaque variation du taux de rémunération de livret A. Refinancement sur ressources d'épargne (livret A).

3. La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque Crédit Agricole Centre-Est, la Ville de Lyon s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

4. Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

5. M. le Maire de Lyon ou M. l'Adjoint délégué aux Finances est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt à souscrire par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité auprès de la banque Crédit Agricole Centre-Est. Il est également habilité à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.

6. L'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM